



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de CHARS
Séance du 05 Janvier 2024

01-2024

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DU SIEVV

Présents : 15

Evelyne BOSSU	Xavier BACHELET	Ariane MARTIN
Carole BOUILLONNEC	Vincent DELCHOQUE	Jean-Pierre BAZIN
Sébastien RAVOISIER	Sheila DEPUILLE	Pierre-Antoine DHUICQ
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	Sylviane LEPAPE	Gérard GENNISSON
Nathalie GROM	Philippe CHAUVET	Nicolas BELANGÉ

Absents et procurations : 4

Sandrine LHORSET		excusée	
Nicolas PRIOUX		excusé	
Agnès AGLAVE-LUCAS		excusée	
Caroline BOURG		Pouvoir à	Sylviane LEPAPE

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Philippe CHAUVET est désigné pour remplir cette fonction.

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose selon l'article L5211-41 du CGCT, l'accord des communes membres du SIEVV.

Cette modification doit être présentée à l'assemblée délibérante dans les 3 mois qui suivent la notification concernée et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de cette modification de l'article 5 des statuts du SIEVV qui consiste à réduire le nombre de délégués titulaires de deux à un par commune en laissant un suppléant, afin de permettre le quorum physique à chacune des réunions du syndicat,

Le conseil municipal :

- **ADOpte la modification de l'article 5 des statuts du SIEVV**
- Le prénom et le nom du titulaire sont : Vincent DELCHOQUE
- Le prénom et le nom du suppléante sont : Nicolas BELANGÉ

Cette délibération sera transmise aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture, le
et de la publication, le ...

À CHARS, le 05 Janvier 2024
Evelyne BOSSU,
Maire

